AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-8-70 074165

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F

Régisseur de recettes D.D.A.

2, Rue des Mineurs

67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 4 au Bulletin du mois de Juillet 1970 — 30 Juillet 1970

/ Avertissement /

GRANDES CULTURES

- POMMES DE TERRE -

MILDIOU

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement du Mildiou de la pomme de terre (averses orageuses fréquentes et humidité élevée au niveau des cultures).

En raison de la progression rapide de cette maladie sur les variétés sensibles, une nouvelle protection fongicide doit être appliquée dès réception du présent Avis.

Un certain nombre de parcelles mal protégées accusent une destruction du feuillage de plus de 50 %. Afin de limiter les contaminations sur tubercules, nous conseillons d'effectuer, sans plus attendre, le défanage de ces parcelles, même si la maturité des tubercules n'est pas complètement atteinte.

Parmi les produits défanants les plus utilisés, on pourra retenir :

Le Diquat : si le défanage est envisagé avec ce produit, il est préférable de traiter le soir ou par temps couvert. Se conformer aux doses prescrites par le fabricant.

Le Dinosèbe : s'utilise à 2,600 kg de matière active à l'hectare. L'efficacité du Dinosèbe sera augmentée par addition de 40 à 50 litres de fuel.

Le Chlorate de soude : son emploi ne permet pas d'obtenir une dessication totale des fanes. D'autre part, son action résiduelle dans le sol peut être nocive pour la culture suivante. Mettre en oeuvre 20 à 30 kg de Chlorate de soude à l'hectare.

La pulvérisation devra être fine, homogène et apporter un minimum de 1.000 litres d'eau à l'hectare. Travailler sous forte pression, de façon à mouiller les tiges jusqu'à leur base.

HOUBLON

MILDIOU

Un nouveau traitement devra être exécuté dans les meilleurs délais.

PUCERONS

On note depuis quelques jours de nouvelles infestations. Surveiller attentivement les houblonnières et intervenir si nécessaire, avec un bon aphicide en ayant soin de bien mouiller l'ensemble de la végétation.

92

.../...

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

- PRUNIERS -

CARPOCAPSE DES PRUNES

Les attaques de la première génération du Carpocapse des prunes furent particulièrement virulentes en de nombreuses régions. Les vols de la deuxième génération sont observés depuis quelques jours et des pontes sont actuellement déposées. Les dégâts causés par cette deuxième génération risquant d'être importants, nous invitons les producteurs soucieux de protéger leur récolte, à prévoir un traitement insecticide avant le 4 Août.

Les produits recommandés sont : Azinphos à 40 g de matière active/hl, Phosalone à 60 g de matière active/hl.

VIGNE

(Note valable pour le vignoble de CLEEBOURG)

MILDIOU

Des attaques de Mildiou sont actuellement observées sur grappes. Un traitement fongicide, de préférence avec un produit cuprique ou organo-cuprique, doit être réalisé de toute urgence. Les doses conseillées pourront être légèrement augmentées.

Lors du traitement, veiller à bien protéger les grappes.

Poursuivre les travaux de rognage.

CULTURES MARAICHERES

- TOMATES -

MILDIOU

Les premières manifestations de la maladie sont visibles sur feuillage. Maintenir correctement la protection des cultures.

Le Responsable de la Station
D'Avertissements Agricoles :
C. GACHON.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

En outre, les repousses d'orge sont rarement éliminées. Cet herbicide, très sensible à la lumière, doit être incorporé au sol immédiatement après le traitement. Il s'applique à la dose de 1,200 kg de matière active à l'hectare, avant le semis, sur sol préparé.

Pour que ces deux herbicides assurent un bon désherbage, il est indispensable que le terrain soit bien émietté, un sol motteux ne permet pas d'obtenir un désherbage correct.

En cas d'échec de la culture du colza, il convient de préciser que, si le terrain a été traité à la Trifluraline, les cultures qui pourront être réalisées au printemps seront limitées. En dehors des crucifères (colza de printemps, chou fourrager, navette, etc...), l'agriculteur pourra envisager une culture d'orge, à condition d'effectuer un labour préalable suivi de plusieurs façons superficielles. Certaines variétés d'avoine, Noire de Moyencourt et Phénix, semblent également pouvoir être conseillées dans les mêmes conditions.

2) Traitement après semis

Actuellement, les herbicides pouvant être appliqués après semis sont uniquement actifs contre les graminées. Il s'agit du T.C.A. et du DALAPON.

Le T.C.A. est, en fait, à peu près exclusivement un "anti-Vulpin". Il s'utilise à raison de 5 à 7 kg de matière active à l'hectare, lorsque le colza a atteint 2 à 3 feuilles et avant que le Vulpin ne commence à taller. Il convient de traiter sur sol humide.

Le DALAPON peut être appliqué à partir du moment où le colza a 2 feuilles, jusqu'à la fin du stade rosette. Toutefois, il sensibilise le colza au froid, aussi est-il conseillé de l'employer le plus tôt possible. Il est actif sur les graminées et les repousses de céréales, quel que soit leur stade végétatif. La dose d'emploi recommandée est de 1,800 à 2,500 kg de matière active suivant le développement des graminées au moment de l'intervention.

Pour tous ces traitements herbicides, il est conseillé de ne pas utiliser moins de 400 litres de bouillie à l'hectare.

Le Responsable de la Station
D'Avertissements Agricoles :
C. GACHON.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

93